



P

ARQUET EN CHÊNE MASSIF AVEC LANGUETTES ET RAINURES

EPAISSEUR

De 14 à 23 (22) mm Largeur (b) : ≥ 40 mm

DEFINITIONS

Nœud adhérent :

Nœud dont au moins $3/4$ du contour est soudé à la fibre du bois adjacent.

Nœud non adhérent (mort) :

Nœud dont moins de $1/4$ du contour est soudé à la fibre du bois adjacent (par exemple entouré par plus de $3/4$ d'écorce).

Nœud sain :

Nœud sans trace de pourriture.

Nœud pourri :

Nœud attaqué par de la pourriture.

Pour les caractéristiques dimensionnelles, voir EN 13226



Parquet en chêne massif avec languettes et rainures – Classement couramment utilisé au Benelux – Caractéristiques par élément sur la face visible ⁽¹⁾

Symbole	Autres dénominations	Aubier sain ⁽²⁾	Nœuds ⁽³⁾		Gerces	Entre-écorce	Fente d'abattage	Rayon médullaire et pente du fil	Variations de teinte ⁽⁵⁾	Attaque biologique	Débit	
			sains et adhérents	pourris ⁽⁴⁾								
OO	1 ^{er} choix, Exquisiet, Premier, Prime, Select, ...	Non autorisé	$\varnothing \leq 5$ mm 1 m ²	$\varnothing \leq 1$ mm	Non autorisées	Non autorisé	Non autorisée	Autorisé	Légères différences de teinte propres à la structure du bois autorisées	Non autorisée	Libre	
O (EN 13226)		Non autorisé	$\varnothing \leq 8$ mm	$\varnothing \leq 1$ mm	Non autorisées	Non autorisé	Non autorisée	Autorisé	Petites variations autorisées	Non autorisée	Libre	
△△	1-bis, bis, ...	Non autorisé	$b < 90$ mm $\varnothing \leq 10$ mm $b \geq 90$ mm $\varnothing \leq 15$ mm	$\varnothing \leq 5$ mm	Autorisées jusqu'à une longueur de 5 mm	Non autorisé	Non autorisée	Autorisé	Différences marquées de teinte non autorisées	Non autorisée	Libre	
△ (EN 13226)		Autorisé	$\varnothing \leq 10$ mm	$\varnothing \leq 5$ mm	Autorisées jusqu'à une longueur de 15 mm	Non autorisé	Non autorisée	Autorisé	Autorisées	Non autorisée	Libre	
□□	Rustique, Rustique A, ...	Légères traces autorisées	$b < 90$ mm $\varnothing \leq 30$ mm $b \geq 90$ mm $\varnothing \leq 45$ mm	$\varnothing \leq 15$ mm	Autorisées jusqu'à une longueur de 30 mm	Non autorisé	Non autorisée	Autorisé	Autorisées à l'exception de bois rouge	Non autorisée	Libre	
□ (EN 13226)		Légères traces autorisées	Autorisés, sans limite de dimension et de quantité, à condition que la solidité et la résistance à l'usure du parquet ne soient pas diminuées.							Non autorisée, excepté bleuissement et piqûres noires	Libre	
#	Campagne, Freeclass, Fermette, Couvent, Klooster, Rustique B, ...	Autorisés, sans limite de dimension et de quantité, à condition que la solidité et la résistance à l'usure du parquet ne soient pas diminuées.									Non autorisée, excepté bleuissement et piqûres noires	Libre

(1) Sur la face non visible, tous les défauts sont autorisés sans limite, à condition qu'ils ne diminuent pas la solidité et la résistance à l'usure du parquet.

(2) De l'aubier sain est autorisé de la face inférieure de l'élément jusqu'à la face supérieure de la languette, sans tenir compte des limites imposées pour la face visible.

(3) Méthodes de mesure selon la EN 1310 : 1994.

(4) Au Benelux, sont également assimilés à des nœuds pourris des ouvertures provoquées comme suite à la chute d'un nœud lors du rabotage.

(5) La différence de teinte est une donnée subjective et difficile à fixer par une unité de mesure.